

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 mars 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231082

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour des travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges et de ses abords, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, d'éclairage, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada et Énergir, ainsi que des travaux d'aménagement paysager. Dépense totale de 48 863 051,63 \$, taxes incluses (contrat: 40 893 305,04 \$, contingences: 4 468 332,70 \$, incidences: 3 501 413,89 \$). Appel d'offres public 459210 - 6 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 141 412,05 \$, taxes incluses (contrat : 992 532,22 \$, contingences : 148 879,83 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente. Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 125 842,91 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente.

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207231082

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour des travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges et de ses abords, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, d'éclairage, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada et Énergir, ainsi que des travaux d'aménagement paysager. Dépense totale de 48 863 051,63 \$, taxes incluses (contrat: 40 893 305,04 \$, contingences: 4 468 332,70 \$, incidences: 3 501 413,89 \$). Appel d'offres public 459210 - 6 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 141 412,05 \$, taxes incluses (contrat : 992 532,22 \$, contingences : 148 879,83 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente. Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 125 842,91 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente.

À sa séance du 24 février 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Le 10 mars, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la réalisation pour des travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges et de ses abords, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, d'éclairage, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada et Énergir, ainsi que des travaux d'aménagement paysager.

Le Service a d'abord informé la Commission que le projet vise l'accès au Mont-Royal via le Chemin Remembrance, une intersection inhospitalière aux piétons. Le projet vise à

créer un seuil emblématique pour ce site d'exception. Au cours de l'appel d'offres d'une durée de 58 jours, six addendas mineures ont été publiés. Au terme des 58 jours, six soumissions ont été déposées parmi les 19 entreprises qui s'étaient procurées les documents d'appel d'offres. Les responsables du dossier sont d'avis que la réponse du marché témoigne de la qualité de la conception du projet et de l'appel d'offres. Six firmes n'ont pas fourni de justification à leur désistement. La soumission reçue montre un écart de 4% favorable à la Ville et l'analyse montre que l'écart est concentré sur les bordures et différents éléments de granit. Les responsables du dossier sont d'avis que le plus bas soumissionnaire conforme a proposé des prix très compétitifs, vraisemblablement légèrement sous les prix du marché.

Puis, en réponse aux questions des commissaires, le Service a d'abord expliqué que les travaux d'une durée de quatre ans prévoient des mesures de mitigation et que le calendrier prévoit 1200 jours calendrier de travaux et un phasage très serré en raison de l'ampleur du projet qui ne prévoit pas de travaux de nuit, ce qui aurait été très coûteux. Aussi, l'accès au Mont-Royal est maintenu via un plan de mobilité qui prévoit le maintien des voies de circulation routière ainsi que des corridors et des accès pour les piétons, les cyclistes et les bus. Les commissaires ont également retenu que des pénalités sont prévues, et ce, en plus des dates jalon visant à assurer le suivi serré de l'avancement des travaux et des projections annuelles. Les commissaires ont demandé que des précisions concernant les pénalités prévues soient ajoutées au sommaire décisionnel.

Dans le cadre de ses délibérations, la Commission a tenu à saluer la planification de ce projet d'envergure en deux lots qui prévoit un phasage serré et des travaux intégrés de différents partenaires sur ce site patrimonial. En outre, la Commission a beaucoup apprécié l'excellente description des aspects de développement durable du projet. La Commission est particulièrement rassurée par la transplantation d'arbres matures et la plantation de 430 nouveaux arbres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207231082 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.